



NEGOCIATIONS DE L'INTERESSEMENT

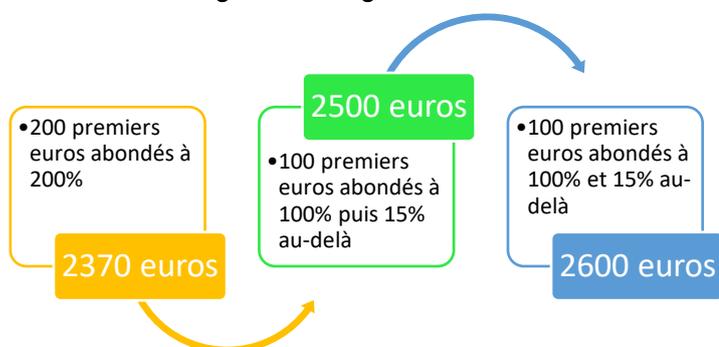
« REMONTADA » EN COURS... ENCORE UN EFFORT !

Depuis la mi-avril, se sont ouvertes les négociations de deux accords pour EDF SA : un premier pour l'intéressement et son abondement ; un second pour les versements volontaires et leur abondement. Malgré des échanges intenses et argumentés lors de trois réunions plénières et trois bilatérales, les propositions de la Direction restent en retrait ou en décalage par rapport aux années précédentes.

Un intéressement en base plus élevé mais qui peine à compenser une chute des abondements

La Direction avait annoncé vouloir rééquilibrer l'intéressement et l'abondement. Certes, l'intéressement maximum ou « lmax », valeur de base pour le calcul de l'intéressement moyen, a été rehaussé :

➤ Chronologie de la négociation



Calculé en montant, l'abondement sur un intéressement réévalué a été divisé grosso modo par 2 (il représenterait 15% de la totalité de l'intéressement plus 100 euros). A préciser que l'lmax est « modulé » par un mix d'indicateurs pour arriver à l'intéressement moyen : ces indicateurs (financiers mais aussi d'autres types : production, commerce, santé-sécurité, développement durable – responsabilité sociale) ont évolué dans leur définition et dans leurs exigences.

Pour l'instant, notre vision des indicateurs appliqués à l'lmax et notre constat d'un abondement significativement réduit nous laisse penser qu'on restera en deçà de l'enveloppe intéressement + abondement dont vous avez bénéficié au titre de 2020. **Nous ne pouvons nous satisfaire de ce recul !**

Avant de se prononcer sur une éventuelle signature, FO attend donc de nouvelles avancées de la Direction et estime que cette nouvelle formule comporte suffisamment d'incertitudes et de nouveautés pour ne la tester que dans le cadre d'un accord sur un an.

Les abondements sur les versements volontaires sont trop centrés sur les transferts CET

➤ Chronologie de la négociation



Si vous n'avez pas 5 jours monétisables sur votre CET, vous ne pourrez donc pas bénéficier de ces 600 euros d'abondement. Rappel : sauf modification de l'accord CET EDF SA, les transferts CET ne se font qu'avec 5 jours ou 35 heures monétisables minimum (et, chaque année, seulement 2 jours de CA sont monétisables, toutes les RTT l'étant).

En réduisant fortement l'abondement, l'idée est bien de transformer l'intéressement en une prime variable comme une autre, à contenir dans une enveloppe « maîtrisée », la Direction avançant dans ce sens l'argument de l'apparition des bonus collectifs. Nous estimons pourtant que la Direction n'a pas exploité toutes ses marges de manœuvre sur le montant de l'intéressement. D'autre part, nous déplorons le manque de souplesse persistant concernant l'abondement sur les versements volontaires, pratiquement limités à des transferts CET.